15/11/2011

CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION DU SERVICE V'EOL POUR LES ABONNES 7 JOURS

ARTICLE 1. OBJET DU SERVICE

1.1. « V'EOL » est un service proposé par la ville de Caen, ci-après « **Caen** » qui a mandaté Clear Channel France (« **le Prestataire** ») afin d'assurer la mise en place d'une flotte de vélos à destination du public (« **le Service** ») sur le territoire de la ville.

1.2. Coordonnées de V'EOL :

Adresse postale : Clear Channel France – V'EOL, TSA n° 59002 - 92649 Boulogne Billancourt Cedex
Numéro Vert du Centre d'appel : 0 800 200 306 (appel gratuit, hors surcoût opérateur)
Site Internet : www.veol.caen.fr
Site wap : wap.veol.caen.fr

ARTICLE 2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est constitué de stations vélos, propriété du Prestataire (la (les) « **Station(s)** »), comportant une borne d'accueil (la « **Borne** ») et des points d'accroche individuelle (le « **Point** »).

La Borne, composée d'un écran, d'un pavé numérique et d'un lecteur de carte d'accès sans contact, permet de s'identifier et de choisir le vélo.

Le Point permet le rangement d'un vélo ; il est numéroté pour l'identification et le choix du Vélo.

ARTICLE 3. DISPONIBILITE DU SERVICE

Le Service est accessible dans la limite des vélos disponibles dans chaque Station 12 mois sur 12, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 sans interruption, sauf cas de force majeure ou édiction par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste ou sauf cas de maintenance du service d'exploitation et/ou du système informatique.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de suspension du Service liée à un événement de force majeure ou imposée par des raisons de sécurité.

ARTICLE 4. LES USAGERS

Sous réserve d'acceptation préalable des présentes Conditions Générales, le Service est accessible :

- à toute personne pouvant justifier avoir au moins 14 ans, étant précisé que l'accès au Service par les mineurs à partir de 14 ans se fait en tout état de cause sous la responsabilité de leurs parents ou de leur responsable légal,
- et titulaire d'un abonnement valide.

ARTICLE 5. SOUSCRIPTION ABONNEMENT 7 JOURS

Le prix de l'abonnement 7 jours est de 1 €.

La souscription de l'abonnement par l'Usager peut se faire soit sur le site Internet, soit à partir de son téléphone portable.

- <u>Souscription sur le site Internet :</u>
  L'Usager se connecte sur le site Internet, remplit le formulaire d'inscription, et choisit la durée de son abonnement et son code secret.
  Après avoir accepté les Conditions Générales, l'Usager saisit les coordonnées de sa carte bancaire (numéro de carte bancaire, date d'expiration, cryptogramme) pour payer son abonnement et consentir au Prestataire, après accord de sa banque, une autorisation de prélèvement dans les conditions de l'article 7 et une autorisation, à titre de garantie, d'un prélèvement d'un montant de 150 €.
  L'Usager reçoit par email son code identifiant (ci-après « l'Identifiant ») et le récapitulatif de la transaction effectuée.

- <u>Souscription par téléphone portable :</u>
  L'Usager doit :
  - être muni d'un téléphone portable permettant de naviguer sur les sites wap ;
  - se connecter au service wap V'EOL ;
  - renseigner les informations requises, et notamment le choix de son code secret ;
  - accepter après lecture les présentes Conditions Générales ;
  - valider son abonnement 7 jours ;
  - saisir les coordonnées de sa carte bancaire (numéro de la carte, cryptogramme, date d'expiration) pour le paiement de l'abonnement et pour consentir au Prestataire, après accord de sa banque, une autorisation de prélèvement dans les conditions de l'article 7 et une autorisation, à titre de garantie, d'un prélèvement d'un montant de 150 € ;

  L'Usager reçoit par SMS son Identifiant et le code secret choisi, ainsi que le récapitulatif de la transaction effectuée.

L'activation de l'abonnement 7 jours calendaires s'effectue dès validation du paiement de la souscription.

Le paiement de l'abonnement visé à l'alinéa premier du présent article reste acquis au Prestataire, même en l'absence d'utilisation de vélos.

ARTICLE 6. MODALITES PRATIQUES D'EMPRUNT ET DE RESTITUTION DU VELO – DUREE D'UTILISATION

6.1. Modalités d'emprunt

L'Usager saisit l'Identifiant et son code secret sur le pavé numérique de la Borne.

L'écran de la Borne lui communique le numéro du Point sur lequel le vélo est accroché.

L'Usager a 30 secondes pour retirer le vélo. Si au bout de 30 secondes, le vélo n'est pas retiré, le Point re-verrouille le vélo. L'Usager doit alors reprendre la procédure.

6.2. Modalités de restitution

L'Usager verrouille le vélo au Point et retape son Identifiant puis son code secret sur le pavé numérique de la borne pour avoir la confirmation à l'écran du bon raccrochage de son vélo.

Si la station choisie ne dispose pas de Point disponible, l'Usager peut obtenir un crédit-temps supplémentaire de 15 minutes en saisissant ses Identifiant et code secret. L'écran de la Borne l'informe de l'obtention du crédit-temps, et de la disponibilité des Points dans les Stations alentours.
L'obtention d'un crédit-temps n'est possible qu'une seule fois par trajet.

6.3. Durée d'Utilisation

La Durée d'Utilisation correspond à la période comprise entre l'heure d'emprunt et l'heure de restitution avec verrouillage du vélo à un Point.

La Durée d'Utilisation maximale autorisée est de 24 heures consécutives (« **la Durée d'Utilisation Autorisée** »).

En cas de litige sur la Durée d'Utilisation du vélo par l'Usager, les données délivrées par le serveur informatique du Service font foi.

ARTICLE 7. COUT & MODALITES DE PAIEMENT

7.1. Outre la souscription de l'abonnement visée à l'article 5 et pendant la durée de validité dudit abonnement, le tarif horaire d'utilisation du Service est le suivant :

½ heure initiale	Gratuite
2ème à 4ème ½ heure	1 € / ½ heure
A partir de la 5ème ½ heure	2 € / ½ heure (tarif majoré)

7.2. L'Usager acquitte le prix du Service en proportion de la Durée d'Utilisation du Service. Toute demi-heure d'utilisation du Service entamée au delà de la période initiale de gratuité est facturée dans sa totalité.

7.3. Le règlement du prix du Service pour la période considérée intervient à fréquence hebdomadaire par paiement par carte bancaire.

7.4. Le temps d'utilisation du Service et le prix dû par l'Usager sont accessibles sur le site Internet de V'EOL.

7.5. Les tarifs et prix détaillés au présent article sont valables à compter du 1er janvier 2008 et sont révisables à tout moment.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS DE L'USAGER ET RESTRICTIONS A L'UTILISATION DU VELO

8.1. L'Usager s'engage à n'utiliser l'Identifiant ou les services Internet, Wap et/ou Centre d'Appel que pour l'utilisation prévue et à ne prêter, louer ou céder en aucun cas son Identifiant V'EOL, ou le vélo à un tiers. En cas de perte, vol ou détérioration, il s'engage à prévenir immédiatement le Prestataire par l'intermédiaire du Centre d'Appel.

8.2. Préalablement à l'utilisation du vélo, l'Usager s'engage à en vérifier les principaux éléments fonctionnels, et notamment de façon non limitative, la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier, le bon fonctionnement de l'éclairage, du système de freinage, et le bon état général du cadre et des pneumatiques. L'Usager effectue le réglage de la selle pour en adapter la hauteur à sa morphologie.

Une utilisation d'un vélo supérieure à 2 minutes suppose que le vélo est en bon état de fonctionnement et qu'il n'a subi aucun endommagement, et notamment ceux prévus à l'article 12 des présentes.

8.3. L'Usager s'engage à utiliser le vélo avec la diligence et la prudence d'un « bon père de famille » et à respecter le Code de la Route en vigueur et les indications figurant sur la voirie. L'Usager est personnellement responsable de toute infraction au Code de la Route. L'Usager s'engage à ne pas utiliser le vélo d'une manière qui puisse contrevenir à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la sécurité publique ou aux règles de protection de l'environnement ou susceptibles d'avoir des conséquences dommageables sur l'image ou la réputation du Prestataire.

L'Usager s'engage à ne pas utiliser le vélo, en circulation, en dehors des routes et pistes cyclables prévues à cet effet.

L'Usager est autorisé à utiliser le vélo pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ;
- toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril l'Usager ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo ;
- toute modification de la structure ou de l'apparence du vélo ;
- et plus généralement toute utilisation anormale d'un vélo.

L'Usager s'engage à adapter sa distance de freinage en cas de pluie ou de neige. En cas de conditions climatiques dangereuses ou d'évènements de force majeure, l'Usager s'engage à ne pas utiliser le vélo et à le remettre à la Borne la plus proche dans les meilleurs délais.

8.4. L'Usager assume la garde du vélo et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, en ce compris l'obligation pour lui de verrouiller systématiquement avec l'antivol du vélo dès lors qu'il interrompt l'utilisation en-dehors d'une Station.

L'Usager s'engage à restituer en Station le vélo au terme de son utilisation, et à veiller au bon verrouillage du vélo au Point.

8.5. L'Usager s'engage à retirer et restituer le Vélo dans les délais de la Durée d'Utilisation Autorisée, et accepte que tout manquement à cette obligation donne droit au Prestataire à l'application de pénalités conformément à l'article 12 des présentes.

8.6. L'Usager s'engage à signaler au Prestataire la perte, le vol, la détérioration ou tout autre problème relatif à l'utilisation du Service via le Centre d'Appel et à effectuer une déclaration de perte ou de vol aux services de police.

ARTICLE 9. RESPONSABILITES DE L'USAGER

9.1. L'Usager a la garde du vélo, y compris lorsque le vélo est utilisé par un tiers, pendant toute la Durée d'Utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Autorisée.

9.2. L'Usager ou les parents / responsables légaux d'un Usager Mineur sont toujours seuls et entiers responsables de tout dommage direct ou indirect causé par le vélo ou par son utilisation.

9.3. L'absence de restitution dans le délai de 24 heures est considérée comme un cas de disparition du vélo.

9.4. En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, l'Usager a l'obligation de le signaler immédiatement au Centre d'Appel ; le vélo restant sous sa responsabilité, soit jusqu'à son verrouillage à un Point, soit jusqu'à sa remise en mains propres à un représentant du Prestataire.

ARTICLE 10. DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

L'Usager déclare accepter sans réserve les présentes Conditions Générales.

L'Usager déclare être en mesure d'utiliser un vélo et avoir la condition physique suffisante à cette utilisation.

L'Usager déclare être titulaire d'une assurance personnelle en Responsabilité Civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo pour lui et pour les personnes dépendant de lui (enfants Mineurs), ayant souscrit un abonnement.

ARTICLE 11. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

En cas de manquement par l'Usager à l'une de ses obligations prévues par les présentes Conditions Générales, et notamment en cas de retrait pour quelque motif que ce soit des autorisations de prélèvement visées à l'article 5, le Prestataire peut désactiver à tout moment les modes d'accès au Service. Cette désactivation ne peut constituer une inexécution par le Prestataire de ses obligations susceptible d'engager sa responsabilité sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts.

Toute responsabilité du Prestataire liée à l'utilisation du vélo par l'Usager est entièrement exclue tant pour les dommages subis par l'Usager que pour ceux causés à des tiers.

Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une indisponibilité du Service telle que prévue à l'article 3 des présentes.

L'Usager prend acte du fait que le Prestataire n'est pas le fabricant des vélos proposés dans le cadre du Service et, qu'à ce titre, il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, au sens de la législation et réglementation applicable, des défauts ou vices du vélo liés à sa fabrication ou à son montage.

ARTICLE 12. PENALITES

12.1. En cas de manquement par l'Usager à ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, et en cas de détérioration, usage frauduleux et/ou disparition du vélo, une pénalité forfaitaire est appliquée.

12.2. La nature et/ou le montant des pénalités s'établissent, après constatation des manquements par le Prestataire, comme suit :

- disparition du vélo : 150 € plus une facturation au tarif horaire sur une base forfaitaire de 24h
- retard supérieur à 24 heures dans la restitution du vélo : 150 € plus une facturation au tarif horaire sur une base forfaitaire de 24h
- en cas de perte ou d'endommagement du système anti-vol et/ou de la clé associée : 15 €
- en cas d'endommagement du vélo :

- du guidon : 80 €	- du changement de vitesse : 18 €	- du garde boue avant : 4 €
- du feu avant : 30 €	- de la roue avant : 55 €	- du garde boue arrière : 10 €
- du feu arrière : 11 €	- de la roue arrière : 55 €	- de la béquille : 4 €
- de la fourche : 19 €	- du pneu avant ou arrière : 11 €	- du collier ou de la tige de selle : 4 €
- du carter arrière : 5 €	- de la selle : 7 €	- d'une pédale : 6 €

12.3. L'Usager s'engage à signaler toute modification de son rapport avec l'institution émettrice de la carte bancaire utilisée ou avec la banque dont il aura fourni les coordonnées et susceptible d'affecter, pendant la durée de l'abonnement, la bonne fin de l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.

ARTICLE 13. INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la gestion du Service. Elles sont exclusivement destinées au Prestataire.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique , aux fichiers et aux libertés, l'Usager peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse du Prestataire (Clear Channel France – V'EOL, TSA n° 59002, 92649 Boulogne-Billan court Cedex).

ARTICLE 14. PRISE D'EFFET ET MODIFICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES.

Les présentes Conditions Générales sont applicables à compter du 1er janvier 2008.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier en tout ou partie à tout moment les présentes Conditions Générales. Toute éventuelle modification des présentes Conditions Générales est disponible sur le site Web, site Wap, et point d'information. Elle peut également être fournie aux Usagers sur simple demande écrite.

Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante : Clear Channel France – V'EOL, TSA n° 59002, 92649 Boulogne-Billancourt Cedex.

ARTICLE 15. LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.